



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-182

PUBLIÉ LE 28 JUILLET 2020

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-07-24-002 - Arrêté transfert CVL (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-07-24-002

Arrêté transfert CVL

**PREFECTURE DE LA REGION
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

pris en application de l'article 2 du décret n° 2019-1552 du 30 décembre 2019
relatif au transfert définitif aux régions de parties de services des délégations
régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les
professions

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
La Rectrice de la région académique Centre-Val de Loire
La Directrice générale de l'Office national d'information sur les enseignements et
les professions

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 313-6 ;

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 18 ;

Vu le décret n°2019-10 du 4 janvier 2019 relatif aux modalités de compensation financière du transfert de compétences des DRONISEP pris en application du VII de l'article 18 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret n° 2019-830 du 5 août 2019 relatif à la convention type de mise à disposition de parties de services des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions prévue à l'article 18 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu le décret 2019-1552 du 30 décembre 2019 relatif au transfert définitif aux régions de parties de services des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions ;

Vu l'avis du comité technique d'établissement public placé auprès de la directrice générale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en date du 19 mai 2020 ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Dans la région Centre-Val de Loire, les parties de services faisant l'objet du transfert sont les parties des délégations régionales de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions exerçant des missions en matière de diffusion de la documentation ainsi que d'élaboration des publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

Le nombre d'emplois à transférer ou de fractions d'emplois à compenser financièrement s'élèvent à :

Nombre d'emplois à transférer	Nombre de fractions d'emplois à compenser financièrement	nombre de fractions d'emplois à compenser financièrement, dont catégorie A	nombre de fractions d'emplois à compenser financièrement, dont catégorie B	nombre de fractions d'emplois à compenser financièrement, dont catégorie C
0	7,0	5,0	1,1	0,9

Les charges de fonctionnement, autres que celles de personnel, relatives aux parties de services à transférer et calculées à partir de la moyenne actualisée des dépenses consacrées aux missions transférées pendant les trois années précédant le transfert de la compétence, ainsi que les charges d'investissement, relatives aux parties de services à transférer et calculées à partir de la moyenne actualisée des dépenses consacrées aux missions transférées pendant les cinq années précédant le transfert de la compétence, s'élèvent à :

Charges de fonctionnement	Charges d'investissement	TOTAL
36 649 €	1 455 €	38 104 €

Article 2 : Le préfet de la région Centre-Val de Loire, la rectrice de la région académique Centre-Val de Loire et la directrice générale de l'ONISEP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 24 juillet 2020

Le Préfet
de la région Centre-Val de Loire
Signé : Pierre POUESSEL

La Rectrice de la région
académique Centre-Val de Loire
Signé : Katia BEGUIN

La Directrice générale de l'ONISEP
Signé : Frédérique ALEXANDRE-BAILLY